



UNE CIRCULAIRE DU PREMIER MINISTRE PROLONGE LES CONTRATS DE VILLE JUSQU'EN 2022

7 février 2019

La [circulaire du 22 janvier 2019](#) vient préciser la mise en œuvre des annonces présidentielles puis gouvernementales de juillet 2018 en ce qui concerne la politique de la ville.

[Téléchargez](#) la circulaire

- **Emplacement** : [Accueil](#) > [Actualités](#) > [Actualités de la politique de la ville](#) >
- **Adresse de cet article** :
<https://www.professionbanlieue.org/Une-circulaire-du-Premier-ministre-lance-la-renovation-des-contra>
[ts-de-ville](#)